

A.A.P.

SARL au capital de 20 000 €
Fashion Center Lot 121 - 70, avenue Victor Hugo 93300 Aubervilliers
RCS Bobigny 828 591 453

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2023

Les soussignés, se sont réunis au siège social en assemblée générale le 31 décembre 2023, à 10 heures sur convocation préalable de la gérance :

- Monsieur Patrick HU, demeurant 49, rue de la Liberté 71000 Mâcon, détenant les 100 parts constituant le capital social, gérant

Assiste à l'assemblée en sa qualité de futur gérant :

- Monsieur Keyan HU, demeurant 49, rue de la Liberté 71000 Mâcon

Monsieur Patrick HU préside la séance. Tous les associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Cession de parts
- Démission du gérant
- Nomination d'un nouveau gérant
- Transfert de siège social

Personne ne demandant la parole, le président, met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : Cession de parts

L'assemblée générale constate la réalisation des cessions de parts de M. Alex CHEN (cédant ses 25 parts numérotées de 51 à 75) et M. Antony CHEN (cédant ses 25 parts numérotées de 76 à 100) d'une part, et Patrick HU (cessionnaire) d'autre part, pour laquelle elle avait son accord dès avant ce jour.

Le capital est dorénavant ainsi réparti :

Monsieur Patrick HU 100 parts numérotées de 001 à 100

L'article 7 des statuts sont modifiés.

La société pluripersonnelle devient unipersonnelle.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION : Démission du gérant

L'assemblée générale prend note de la démission du poste de gérant de M. Patrick HU.

Cette résolution est adoptée.

AC PM A

TROISIEME RESOLUTION : Nomination d'un nouveau gérant

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérant non associé de la société, pour une durée illimitée et entrant en fonction à compter de ce jour :

M. Keyan HU, né le 24 septembre 1967 à Zhejiang (Chine), de nationalité chinoise, demeurant 49, rue de la Liberté 71000 Mâcon.

M. Keyan HU déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION : Transfert de siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du Fashion Center Lot 121 - 70, avenue Victor Hugo 93300 Aubervilliers au Fashion Center Lot 278 - 70, avenue Victor Hugo 93300 Aubervilliers à compter du 1er janvier 2024.

En conséquence, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les personnes présentes.

Fait à Aubervilliers, le 31 décembre 2023

En autant d'exemplaires que nécessaire.

Patrick HU

« Lu et approuvé »

Lu et approuvé



Keyan HU

« Lu et approuvé »

